

## Directives générales du CMC

### Scénario A – Audition nationale en présentiel

L'Audition nationale se déroule en salle, à huis clos, devant trois juges régionaux qui évaluent les auditions en présence, en temps réel. Deux juges permanents évaluent tous les candidats en différé sur la base des enregistrements réalisés par le CMC-Canimex; ils assurent une évaluation nationale en écoutant les candidats de partout au pays par catégories d'âges et d'instruments. Le jury est composé de 5 membres au total. Les règlements et les exigences du répertoire ont été revus afin de refléter le caractère unique de cette édition. Les remises de résultats et les rencontres avec les juges se dérouleront virtuellement selon la formule élaborée par le CMC. La Finale nationale et le Concert gala sont annulés.

### Scénario B – Hors-concours

Si l'accès aux salles, critère essentiel pour garantir l'équité à l'ensemble des participants, était compromis, l'édition compétitive 2021 sera transformée en édition non compétitive. Cette solution de remplacement (hors-concours) pourrait s'appliquer à une catégorie d'instrument, à une région ou à l'ensemble des candidats selon l'évolution de la pandémie. Advenant le passage au hors-concours, les participants seront invités à soumettre un enregistrement vidéo composé d'une ou plusieurs œuvres du répertoire déjà soumis. Les prestations seront évaluées par un comité de 5 membres qui, sans attribuer de note ou de rang, voteront pour leurs coups de cœur pour chacune des grandes catégories. L'attribution de coups de cœur est à la discrétion du CMC et reflétera l'étendue de l'application du hors-concours (à une ou des catégorie.s d'instruments, à une région ou à l'ensemble des candidats); les modalités seront communiquées en temps et lieu.

### Conditions pour passer au Scénario B

L'élément déclencheur pour passer au hors-concours est l'impossibilité d'avoir accès à une salle. Le scénario B entre en vigueur au niveau régional et/ou national :

1. Au niveau d'une catégorie d'instruments si les candidats inscrits dans cette catégorie ne peuvent accéder à la salle
2. Au niveau régional si l'ensemble des candidats ou une partie des candidats ne peut accéder à la salle OU si au moins deux (2) juges régionaux ne sont pas en mesure de procéder aux évaluations en présentiel OU si l'équipe de bénévoles est compromise
3. Au niveau national si l'accès à la salle est compromis pour au moins deux (2) sections de cette liste : Vancouver, Calgary, Toronto, Montréal

Tant et aussi longtemps que la condition 3 n'est pas atteinte et que l'Audition nationale en présentiel demeure possible au niveau national, le CMC mettra tout en œuvre afin de maintenir l'accès au volet compétitif pour les candidats qui auront été entendus au moment de passer au Scénario B (hors-concours). Advenant que la condition 3 est atteinte, tous les candidats, qu'ils aient été entendus ou non au moment de passer au Scénario B (hors-concours), seront automatiquement évalués selon les critères du hors-concours.

**Directives sanitaires en date du 9 février 2021, sujettes à changement**

	BC	AB	SK	MB	ON	QC	NS
<b>Port du masque</b>							
• En déplacement dans le bâtiment	X	X	X	X	X	X	X
• Dans la salle	X	X	X	X	X	X	X
<b>Distanciation</b>							
• Entre les musiciens sur scène (2 mètres)	X	X	X	X	X	X	X
• Entre les musiciens et le public* (2 mètres)	X	X	X	X	X	X	X
• *Toute personne présente sur les lieux de l'audition							
<b>Instruments – Nécessité d'un écran protecteur de type Plexiglas</b>							
• Vents (incluant flûte à bec)	X	X	X	X	X	X	X
• Chant	X	X	X	X	X	X	X
<b>Instruments – Nécessité de porter un masque</b>							
• Piano, cordes, guitare, harpe, percussion à clavier	X	X	X	X	X	X	X
• Piano à quatre mains/Duo-piano, musique de chambre	X	X	X	X	X	X	X

<b>Directives communes</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toute personne présente sur les lieux de l'audition doit : remplir le formulaire de déclaration de conformité et de reconnaissance des risques dès son arrivée sur les lieux; autoriser le CMC à prendre sa température au moyen d'un thermomètre infrarouge; suivre les indications et la signalétique pour l'entrée et la sortie; respecter les horaires déterminés par le CMC; respecter les règles de santé publique ci-haut.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le public n'est pas admis sur les lieux de l'audition. Seuls les candidats mineurs peuvent être accompagné d'un (1) parent et celui-ci n'est pas autorisé à entrer dans la salle d'audition; les pianistes accompagnateurs et les candidats majeurs doivent se présenter seul.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toute personne présentant des symptômes similaires à ceux du virus (fièvre, apparition ou aggravation de toux sèche, fatigue importante, douleurs, maux de gorge, diarrhée, conjonctivite, mal de tête, etc.) se verra automatiquement refuser l'accès au lieu d'audition.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le CMC met à disposition l'équipement nécessaire pour la désinfection des mains.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le CMC et le responsable de la salle s'assurent que toutes les surfaces utilisées soient désinfectées.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le responsable de la salle s'assure d'une ventilation suffisante des lieux.</li> </ul>

## Règlements importants

Les candidats qui s'inscrivent au Concours affirment avoir lu et compris les règlements du CMC, incluant, sans s'y limiter, les règlements suivants :

### 1. Inscription

7. Les candidats qui participent aux activités du CMC le font en connaissant les risques et acceptent que le CMC se dégage de toutes responsabilités pour toute perte ou dommage occasionnée par les virus, les bactéries ou les micro-organismes. Les candidats doivent se conformer au Protocole sanitaire du CMC relativement aux normes de santé publique.
8. Si l'accès aux salles, critère essentiel pour garantir l'équité à l'ensemble de nos participants, était compromis, l'édition compétitive 2021 sera transformée en édition non compétitive. Cette solution de remplacement pourrait s'appliquer à une catégorie d'instrument, à une région ou à l'ensemble des candidats selon l'évolution de la pandémie.

### 3. Frais d'inscription (voir [modalités d'inscription](#))

2. Les frais d'inscription sont remboursables, moins les frais d'administration applicables, pour une annulation reçue avant le **18 février 2021**. Le CMC n'effectue aucun remboursement après cette date. Les candidats inscrits au Concours qui n'auront pas confirmé leur intention de se désister avant la date butoir acceptent que l'édition 2021 puisse être transformée en édition hors-concours si les conditions sanitaires l'exigent et ils ne seront pas remboursés.
3. Exceptionnellement, dans le cas où un candidat est empêché de participer à l'Audition nationale en raison d'une blessure sérieuse<sup>1</sup>, le CMC peut rembourser les frais d'inscription, moins les frais d'administration applicables, sur réception d'un billet du médecin. Le candidat doit transmettre les pièces justificatives au bureau national dans un délai raisonnable suite à l'annonce de la blessure. La décision d'accepter ou non le motif de l'annulation relève du bureau national. Aucun remboursement pour blessure sérieuse ne s'applique suite à l'Audition nationale, et ce, sans exception.

### 7. Ponctualité

1. Les candidats doivent arriver à l'heure précise de leur convocation pour leur audition. Un candidat qui ne respecte pas cette directive pourra être disqualifié.

### 9. Modalité d'évaluation et résultats

5. Advenant la transformation de l'édition 2021 en édition hors-concours (non compétitive), aucune note individuelle ni place ne seront attribuées.
6. Que l'édition 2021 du CMC Canimex soit compétitive ou non, les candidats recevront les commentaires écrits des évaluateurs et pourront les rencontrer en mode virtuel – formule à déterminer.

### 10. Prix et bourses

5. Advenant la transformation de l'édition 2021 en édition hors-concours, aucun grand prix et aucune bourse ne seront attribués.
6. Dans le cadre du hors-concours, les 5 membres du comité d'évaluation seront invités à voter pour leur coup de cœur selon les grandes catégories d'âge et les grandes régions représentées. L'attribution de coups de cœur est à la discrétion du CMC et reflétera l'étendue de l'application du hors-concours (à une ou des catégories d'instruments, à une région ou à l'ensemble des candidats); les modalités seront communiquées en temps et lieu.

---

<sup>1</sup> Un test positif à la COVID-19 pourrait être considéré comme une blessure sérieuse

**Dates importantes**

Activité	Date
Début des inscriptions	10 décembre 2020
Fin des inscriptions	14 janvier 2021
Limite modification répertoire <b>ET</b> Limite pour demande d'annulation avec remboursement	18 février 2021
Annonce de passage en édition non-compétitive	<i>Lorsque l'une des 3 conditions mentionnées en page 1 s'applique</i>
<b>Si scénario A</b> : Audition nationale	19 avril au 31 mai 2021 <i>dates provisoires</i>
<b>Si scénario B</b> : Édition non-compétitive Période de remise des enregistrements vidéos des candidats Période d'évaluation par le comité	Similaire aux dates du scénario A – possibilité d'extension jusqu'à la fin de juin 2021 <i>Lorsque l'une des 3 conditions mentionnées en page 1 s'applique, le CMC communiquera les dates de l'édition non-compétitive</i>
Cérémonie virtuelle d'annonce des résultats	Juin 2021 <i>À déterminer selon l'horaire de l'Audition nationale <b>OU</b> de l'édition non-compétitive</i>

Scénarios concernant l'accès aux salles au niveau régional

	Scénario	Incidence	Protocole
Condition pour passer au scénario B : <b>2. Au niveau régional si l'ensemble des candidats ou une partie des candidats ne peut accéder à la salle</b> OU si au moins deux (2) juges régionaux ne sont pas en mesure de procéder aux évaluations en présentiel OU si l'équipe de bénévoles est compromise			
1	<p>L'une ou l'autre des conditions ci-haut survient <b>avant</b> la tenue des auditions dans une section</p> <p>Exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fermeture de salle par décision des gestionnaires de la salle</li> <li>- Fermeture de salle par décision de la santé publique et/ou des gouvernements</li> </ul>	<p>L'accès à la salle est compromis pour l'ensemble des candidats</p>	<p>Une salle alternative pourrait être utilisée pour maintenir les activités en présentiel si les conditions le permettent</p> <p style="text-align: center;"><u>OU</u></p> <p>Le bureau national communique le passage au scénario B aux candidats, aux parents, aux professeurs, aux pianistes accompagnateurs et au public</p>
2	<p>L'une ou l'autre des conditions ci-haut survient <b>pendant</b> la tenue des auditions dans une section</p> <p>Exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fermeture de salle par décision des gestionnaires de la salle</li> <li>- Fermeture de salle par décision de la santé publique et/ou des gouvernements</li> </ul>	<p>L'accès à la salle est compromis pour une partie des candidats</p> <p style="text-align: center;"><u>ET</u></p> <p>Une partie des candidats a déjà été évaluée par le jury de l'Audition nationale</p>	<p>Une salle alternative pourrait être utilisée pour maintenir les activités en présentiel si les conditions le permettent</p> <p style="text-align: center;"><u>OU</u></p> <p>Le bureau national communique le passage au scénario B aux candidats, aux parents, aux professeurs, aux pianistes accompagnateurs et au public</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les évaluations et les notes des juges régionaux sont conservées pour les candidats qui ont déjà été entendus en présentiel et qui seront évalués au volet compétitif par les juges permanents. Ces candidats seront admissibles aux prix et bourses (règlement 10.2)</li> <li>• Les candidats qui n'ont pas été entendus en présentiel devront soumettre un enregistrement et seront évalués selon les conditions du scénario B (hors-concours), sans note ni rang (règlement 9.3). Ils ne seront pas admissibles aux prix et bourses (règlement 10.2) mais pourront être considérés pour les coups de cœur (règlement 9.6)</li> </ul>

Scénarios concernant les cas particuliers affectant le jury ou l'équipe de bénévoles

	Scénario	Incidence	Réponse
	Condition pour passer au scénario B : 2. Au niveau régional si l'ensemble des candidats ou une partie des candidats ne peut accéder à la salle <b>OU si au moins deux (2) juges régionaux ne sont pas en mesure de procéder aux évaluations en présentiel OU si l'équipe de bénévoles est compromise</b>		
3	Un <b>juge régional ne peut se présenter</b> sur les lieux de l'Audition nationale en raison de son état de santé	Le juge ne peut évaluer les candidats en présentiel	<p>Selon l'état de santé du juge, il pourra évaluer les prestations en différé ou être remplacé rapidement</p> <p>Si au moins deux (2) juges régionaux ne sont pas en mesure de procéder aux évaluations en présentiel, le bureau national communique le passage au scénario B aux candidats, aux parents, aux professeurs, aux pianistes accompagnateurs et au public</p> <p><b>Voir les scénarios 1 et 2 ci-haut</b></p>
4	Un <b>bénévole ne peut se présenter</b> sur les lieux de l'Audition nationale en raison de son état de santé	Une partie du déroulement des activités peut être compromise	<p>L'équipe bénévole doit prévoir au moins un bénévole remplaçant ou elle doit être en mesure de s'ajuster afin de compenser l'absence d'un bénévole</p> <p><u>OU</u></p> <p>Si un nombre critique de bénévoles ne peut assurer le déroulement des activités, le bureau national communique le passage au scénario B aux candidats, aux parents, aux professeurs, aux pianistes accompagnateurs et au public</p> <p><b>Voir les scénarios 1 et 2 ci-haut</b></p>

Scénarios concernant l'accès aux salles au niveau national

	Scénario	Incidence	Réponse
Condition pour passer au scénario B : <b>3. Au niveau national si l'accès à la salle est compromis pour au moins deux (2) sections de cette liste : Vancouver, Calgary, Toronto, Montréal</b>			
5	Passage au scénario B au niveau national <b>avant</b> le début de l'Audition nationale	L'accès aux salles est compromis et aucun candidat n'a déjà été entendu en présentiel	<p>Le bureau national communique le passage au scénario B aux candidats, aux parents, aux professeurs, aux pianistes accompagnateurs et au public</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les évaluations en présentiel seront maintenues pour les sections où l'accès aux salles est permis, conditionnellement à ce que la section puisse assurer une équipe de bénévoles et que les membres du jury puissent accéder aux lieux d'audition dans le respect des règles de santé publique</li> <li>• Les candidats qui n'ont pas accès aux salles et ne peuvent être entendus en présentiel devront soumettre un enregistrement</li> <li>• <b>Tous les candidats entendus</b> (en présentiel ou par le biais d'un enregistrement) seront évalués selon les conditions du scénario B (hors-concours), sans note ni rang (règlement 9.3). Ils ne seront pas admissibles aux prix et bourses (règlement 10.2) mais pourront être considérés pour les coups de cœur (règlement 9.6)</li> </ul>
6	Passage au scénario B au niveau national <b>après</b> le début de l'Audition nationale	L'accès aux salles est compromis et l'ensemble et/ou une partie des candidats d'une ou de plusieurs sections ont été évalués en présentiel par le jury de l'Audition nationale	<p>Le bureau national communique le passage au scénario B aux candidats, aux parents, aux professeurs, aux pianistes accompagnateurs et au public</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les commentaires attribués par les juges régionaux sont conservés mais les notes ne sont pas considérées</li> </ul> <p><b>Voir scénario 5</b></p>

Cas particuliers

Scénario	Incidence	Réponse
Un <b>candidat ne peut se présenter</b> sur les lieux de l’Audition nationale en raison de son état de santé	Le candidat ne peut participer à l’Audition nationale	Le candidat ne peut participer au scénario A, il peut se référer au règlement 3.3 pour demander un remboursement <u>OU</u> Si le scénario B est adopté dans sa région, il peut participer si les conditions d’enregistrement respectent les règles de santé publique
Un <b>pianiste accompagnateur ne peut se présenter</b> sur les lieux de l’Audition nationale en raison de son état de santé	Le candidat ne peut participer à l’Audition nationale	Le candidat doit prévoir un pianiste accompagnateur remplaçant
L’ <b>accès à un pianiste accompagnateur est compromis</b> par décision d’un établissement d’enseignement, de la santé publique et/ou des gouvernements	Les candidats de l’établissement d’enseignement et/ou d’une ou de plusieurs sections ne peuvent jouer leur répertoire avec accompagnement	Les candidats doivent prévoir un pianiste accompagnateur remplaçant Advenant l’impossibilité de jouer avec accompagnement, les candidats ne peuvent participer au scénario A Si le scénario B est adopté dans leur région, ils peuvent participer si les conditions d’enregistrement respectent les règles de santé publique <b>Voir les scénarios 1 et 2 ci-haut</b>
La <b>santé publique</b> informe le Concours d’un cas positif COVID-19 et prescrit l’arrêt des auditions	L’accès à la salle est compromis	Le bureau national communique le passage au scénario B aux candidats, aux parents, aux professeurs, aux pianistes accompagnateurs et au public <b>Voir les scénarios 1 et 2 ci-haut</b>
Une personne se présente sur les lieux de l’Audition et <b>présente des symptômes</b> pouvant s’apparenter à la COVID-19	Risque potentiel de contamination	La personne doit quitter promptement les lieux et suivre les directives de santé publique en vigueur  Le CMC suit les recommandations de la santé publique dans sa décision de maintenir les auditions ou non. Si l’un ou l’autre des critères de la condition 2 est atteint, le bureau national communique le passage au scénario B aux candidats, aux parents, aux professeurs, aux pianistes accompagnateurs et au public
Une personne se présente et refuse de porter un masque ou de se conformer au Protocole sanitaire du CMC	La personne ne peut pas avoir accès à la salle d’audition	Des masques seront remis à la table d’accueil  Advenant qu’un candidat, son parent ou son pianiste accompagnateur refuse de se conformer au Protocole sanitaire du CMC, le candidat sera disqualifié selon le règlement 15.1

Pour toute question, veuillez contacter le bureau national : [info@cmcnational.com](mailto:info@cmcnational.com) – téléphone : 1-877-879-1959